

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Mai 2019

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INCAGARAY René, ELICABE Nicolas, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, GARCIA Patrice, Mme IRIART Hélène, Mme IRIART Otxanda

Absents excusés : PARADIS Sébastien, SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : IRIART Hélène

❖ Point travaux Abense

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et ceux concernant l'enfouissement des réseaux secs et de la ligne moyenne tension sont sur le point de se terminer.

Il reste à effectuer des travaux de traitement des eaux pluviales au niveau de la croix d'Alos avant de refaire le revêtement complet. Celui-ci est prévu dans le programme voirie de cette année. Pas avant fin août ou début septembre pour laisser se tasser les tranchées ouvertes sur la chaussée

❖ Achat tondeuse débroussailleuse

Le maire informe le conseil municipal que la tondeuse-débroussailleuse est à remplacer. Deux devis ont été demandés (Ets Idiart et Coopérative Agricole). Suite à analyse et consultation de l'employé communal, il est proposé de choisir la machine proposée par les Ets Idiart : KIVA ORION VR (MOTEUR SUBARU) pour un montant de 1 799€ TTC.

Accord du conseil municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits alloué		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Sommes	Chapitre	Sommes
Entretien et réparation	61521	1.800		
Matériel et outillage voirie			2157/110	1.800
Prélèvement pour dép inv			023	1.800
Virement du fonctionnement			021	1.800

Accord du conseil municipal

❖ Prise de compétence et convention CAPB

➤ Prise de compétence facultative «POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE OCCITANE GASCONNE»

La langue et la culture occitanes gasconnes sont constitutives de l'histoire et de l'identité du territoire. Elles contribuent depuis des siècles à la richesse, la singularité et l'attractivité du Pays Basque, au même titre que la langue et la culture basques.

En reconnaissant officiellement l'occitan gascon par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée à déployer une politique linguistique ambitieuse. En parallèle, dans le cadre de son projet culturel, adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, la Communauté s'est engagée à prendre en considération les actions spécifiques à la culture gasconne en transversalité.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à la prise de compétence « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

➤ **Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la CAPB»**

Par délibération du 13 avril 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a conclu une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

- Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) :
Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.
- Dématérialisation de la commande publique :
Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics www.eadministration64.fr pour la commune.
- Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :
Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention annuelle de mutualisation, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

- **confirmer** l'intérêt de la *commune d'ALOS SIBAS ABENSE* pour accéder aux services numériques suivants :
 - Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)
 - Dématérialisation de la commande publique
 - Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité
- **autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Accord du conseil municipal

❖ Programme voirie 2019

La commission travaux propose au conseil les travaux de voirie suivants :

Secteur	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Alos-Chemin Zamalgaina et route Kihillaborda	Zamalgaina : fossé départ chemin à bétonner - Route Kihillaborda : au niveau de la borde Elixabeborda, tête de buse à déboucher + refaire sortie + voir casser tête de buse en bas de Mendiondoa	6 939,92	8 327,90
Route croix d'Alos -Abense	Traiter les eaux pluviales au niveau de la croix d'Alos + enrobés sur la totalité des revêtements touchés	55 107,52	66 129,02
Sibas-Route Kürütxeta - Camping	Enrobé + curage fossé + arasement des bas-côtés	13 209,51	15 851,41
Sibas-Chemin Bizkai	Curage fossé jusqu'au virage	190,00	228,00
Sibas-Chemin Sarguilla	Curage fossé au niveau de la borde d'Açarq	1 340,66	1 608,79
Abense-Ezkieta	Buse à rajouter à la limite de Lichans + curage fossés + relever le tampon assainissement au niveau de chez Mme Ibar	1 940,12	2 328,14
	TOTAUX	78 727,73€	94 473,28€

Financement :

- Enveloppe SIVOM = 34 000€
- Subventions (SAEP+EDF) : 20 000€
- Autofinancement : 41 000€

Accord du conseil municipal